



**MINISTÈRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N°0.9.62/CAB.MIN/MINES/ 01/2018  
DU 28 NOV 2018 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE  
LA COMMISSION D'EVALUATION DES ETUDES DE FAISABILITE**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 73 alinéa 2 litera a ;

Vu la Loi n° 17/015 du 24 décembre 2017 portant habilitation du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 18/014 du 15 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, en son annexe XVI, spécialement en ses articles 74 à 77 ;

Considérant l'impérieuse nécessité de désigner pour son fonctionnement, les membres de la Commission d'Evaluation des Etudes de Faisabilité ;

Sur proposition des Ministères et Services concernés ;



## ARRETEMENT :

### Article 1<sup>er</sup> :

Sont nommés membres de la Commission d'Évaluation des Études de Faisabilité, les personnes ci-après :

1. Monsieur **Emmanuel KIANDA KIBAWA** : Président, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
2. Monsieur **BADOSA RUHANYA** : Vice-Président, CTCPM/Ministère des Mines ;
3. Monsieur **Marcel KAPAMBWE MUTAMBA** : Secrétaire-Rapporteur, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
4. Monsieur **Polydor MATETE AMANI** : Membre, Direction de Géologie/Ministère des Mines ;
5. Monsieur **Jacques RAMAZANI LUTUBA** : Membre, Direction de Protection de l'Environnement Minier/Ministère des Mines ;
6. Monsieur **Aimé LUSHIMA OKITENGENO** : Membre, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
7. Monsieur **KYUNGU MALOBA** : Membre, Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière/Ministère des Mines ;
8. Monsieur **Serge KITEBA MIKINZI** : Membre, Direction de Protection de l'Environnement Minier/Ministère des Mines ;
9. Monsieur **ULUNGU ONGALA** : Membre, Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière/Ministère des Mines ;
10. Monsieur **ILUNGA TSHIYOYO** : Membre, Direction de Géologie/Ministère des Mines ;
11. Monsieur **INKIBA BATOKO** : Membre, Direction de Géologie/Ministère des Mines ;
12. Monsieur **MENANA MONGUNDU** : Membre, DGDA/Ministère des Finances ;
13. Monsieur **Joachim MAYENDA MUKUALA** : Membre, Direction Générale des Impôts/Ministère des Finances ;
14. Monsieur **LELO DI NGOMA** : Membre, DGRAD/Ministère des Finances.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 NOV 2018

**Martin KABWELULU**